

A Montauban, le vendredi 11 février 2022

Mme la Préfète du Tarn et Garonne

Devant le risque de transmission aérienne du virus (par aérosols - fines particules en suspension dans l'air), il est central de pouvoir surveiller et contrôler le taux de CO2. Cela permet d'estimer et adapter la nécessité de l'aération des espaces intérieurs dans les lieux clos, particulièrement dans les établissements scolaires (salles de classe, bureaux des personnels administratifs, cantine, internat, salle des personnels).

Le constat est que la pandémie de Covid 19 s'inscrit dans la durée. Le mode de transmission par aérosols et la plus grande contagiosité des variants successifs requièrent des dépenses et investissements afin de renforcer la mise en œuvre des gestes barrières dans les locaux d'enseignement et d'accueil, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés sous contrat car il y a là un enjeu de protection des agents de l'Etat et des collectivités locales, mais aussi un enjeu de santé publique. C'est un enjeu majeur pour mieux protéger les personnels, les élèves et favoriser la continuité du service d'éducation et de formation pour le plus grand nombre. Si des progrès ont été réalisés depuis le début de la pandémie, nous constatons avec les agentes et agents, avec nos adhérentes et adhérents qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous demandons que l'Etat et les collectivités locales renforcent leur coordination afin de réaliser rapidement les achats et travaux nécessaires, non seulement dans les salles de classe, les restaurants scolaires mais aussi les différents bureaux, salles de réunion et de repos des personnels :

- équipement en capteurs de CO2 en nombre suffisant pour contrôler la qualité de l'air et mieux adapter les mesures d'aération ;
- définition et installation des dispositifs adaptés de renouvellement et purification de l'air ;
- rénovation des fenêtres qui doivent encore l'être en articulant les impératifs de sécurité liés aux risques d'accident et les impératifs de qualité de l'air ;
- mise en adéquation de la capacité d'accueil et du nombre de personnes effectivement accueillies des salles de restauration et d'étude ou de repos.

L'ampleur des travaux à réaliser dans les établissements scolaires est très importante et variable selon la réalité du bâti scolaire.

Dans la salle de classe, la taille des salles est donc très aléatoire tout comme la possibilité d'aérer correctement. Nous attirons également votre attention sur les couloirs (où la circulation des élèves et personnels durant l'interclasse provoque un brassage de plusieurs dizaines de personnes durant un bref mais intense instant).

Un focus particulier est à effectuer dans les restaurants et cantines scolaires puisque les gestes barrières y sont plus complexes à adopter tout comme dans les internats.

D'après une étude du site [NousAerons.fr](https://www.nousaerons.fr), la France investit un montant de 0,30 € par habitant pour la qualité de l'air intérieur, bien loin des 21€ par habitant aux Pays-Bas.

D'après les remontées de nos adhérentes et adhérents, le nombre de capteurs CO2 et de purificateurs d'air est très largement insuffisant. Nous constatons également que les collectivités n'ont que trop peu connaissance des aides proposées par l'Etat, comme c'était le cas jusqu'à la fin de l'année civile 2021 et dont l'aide est réactualisée en ce début d'année 2022.

Nous demandons qu'une communication large et offensive soit mise en place dans le département afin que les élus puissent se saisir de cette dotation qui est actuellement accessible.

Nous tenons à souligner que ces investissements, s'ils sont conséquents, servent plusieurs objectifs de court, moyen et long termes. A court et moyen termes, ils contribueront à ce que le système éducatif fonctionne mieux en période épidémique. Dans le même temps et à plus long terme, ils amélioreront les conditions de travail et d'étude des personnels et des élèves que ce soit par rapport aux enjeux liés à la pollution de l'air, ou au réchauffement climatique.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale ainsi que du personnel Municipal mis à disposition.

Olivier MARQUEZ CAYLA
Secrétaire SGEN Tarn et
Garonne



Morgane BILLON
Secrétaire Générale INTERCO82

